



## COMPTE - RENDU du CONSEIL MUNICIPAL en date du JEUDI 5 SEPTEMBRE 2024

*Date de convocation : 19 août 2024*

**Étaient présents** : M. MAUBOUSSIN Rémy, Maire ; Mme RIVOL Fabienne, MM. PULIDO PATO Christopher, GRANIER Sébastien, Adjoint ; M. BORDIN Pascal, Mmes CHEVALLIER Audrey, LEPELTIER Coralie, M. CADYCK Kévin et Mme BESLIER Mélanie

Formant la majorité des membres en exercice.

**Absents et excusés** : M. LEREY Judicaël (pouvoir à M. Pulido) et Mme RADENAC Sylvie (pouvoir à Mme Chevallier)

**Absents** : MM. DUBOIS Pierre et SEPPE Johan

-

Madame Marie-Christine RAYNAUD, attachée territoriale assistait également à la séance.

Monsieur Rémy MAUBOUSSIN, Maire, ouvre la séance à 19h dans la salle du conseil municipal ; Il procède à l'appel des membres du conseil municipal.

Le Conseil Municipal a désigné M. BORDIN Pascal, secrétaire de séance.

Monsieur MAUBOUSSIN rappelle l'ordre du jour :

- × PLUi : présentation des orientations d'aménagement
- × Point sur les affaires scolaires
- × Affaires et questions diverses

### **1/ PLUi : présentation des orientations d'aménagement**

Hélène BESANCON, chargée de mission, Margaux HUARD, assistante PLUi et Patrice GUYOMARD, Vice-président de la 4CPS chargée de l'aménagement du territoire ont présenté aux membres du CM le document préparatoire au PLUi.

Il a été rappelé que la partie la plus importante concerne l'espace constructible à définir sur l'ensemble du territoire de la 4CPS.

Sachant que la surface constructible allouée est comptabilisée depuis 2021 ; le reste de la surface alloué doit être partager par les 24 communes.

Les représentants de la 4CPS appellent chaque CM à définir des critères de sélection.

Il convient de conditionner l'utilisation et l'aménagement du sol toujours en pensant à l'échelle de la 4CPS.

D'autre part, le PLUi est conditionné aussi par les lois (loi ZAN), les règles d'urbanisme et aussi subordonné au SCOT du pays du Mans.

De ce fait, le Conseil Municipal doit proposer des critères pour aider à l'arbitrage en matière de consommation économe de l'espace et en matière de logements.

Après débat, le Conseil Municipal propose les critères suivants :

- ❖ Critères en matière de consommation économe de l'espace
  - Prendre en compte la faisabilité de l'opération à court terme (maitrise foncière) ou moyen terme
  
- ❖ Critères pour aider à l'arbitrage en matière de logements
  - Proximité de Le Mans et de l'ensemble de ses services
  - Ratio maison à vendre / délai de vente (ainsi que pour les maisons à louer)
  - Recensement des services scolaires et périscolaires (accueil de loisirs pendant les vacances scolaires et les mercredis)
  - Tenir compte du nombre de résidences secondaires et des logements vacants.

L'ensemble de ces critères seront transmis à la 4CPS afin qu'elle puisse établir des simulations avec des projections de différentes options.

## **2/ Point sur les affaires scolaires**

Christopher PULIDO informe les élus sur la rentrée scolaire 2024/2025

50 élèves sont scolarisés sur la commune : 13PS -15 MS- 17GS et 5CP

Il a été constaté un retard du car suite au nouveau plan de circulation établi par la mairie de La Quinte. Le car arrive en retard sur Lavardin et le personnel quitte leur travail plus tard et désorganise leur journée de travail à l'extérieur.

Ce problème sera discuté lors de la réunion du SIVOS du 9 septembre.

Concernant la garderie, la peinture intérieure a été refaite lors des chantiers « argent de poche ». un nouveau règlement et une nouvelle fiche d'inscription ont été remis aux familles.

Concernant la sécurité sur le parking, il est constaté que de nombreuses familles ne respectent pas les marquages et les stationnements.

Concernant la cantine, une nouvelle cantinière, Magali DORO, a pris ses fonctions depuis le 26 août.

## **3/ Affaires diverses**

- Rapport 2024 de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées :

Vu le courrier de notification du rapport 2024 de la CLECT en date du 3 septembre 2024, adressé par Madame la Présidente de la Communauté de communes de la Champagne Conlinoise et du Pays de Sillé,

Considérant que ce rapport doit être soumis à l'approbation de l'ensemble des conseils municipaux des 24 communes membres,

Considérant que pour les attributions de compensation de droit commun ledit rapport doit être adopté à la majorité qualifiée des communes membres (la moitié des communes représentant les deux tiers de la population de l'E.P.C.I. ou les deux tiers des communes représentant la moitié de la population de l' E.P.C.I.),

Considérant que la C.L.E.C.T. a traité les flux financiers engendrés par les transferts de compétences effectués au 1er janvier 2020,

Vu le Code général des impôts,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il convient que chaque conseil municipal se prononce sur le rapport de la CLECT de la 4CPS en date 2 septembre 2024,

Les membres du Conseil Municipal décident après délibération :

- . D'APPROUVER le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées 2024 de la 4CPS joint à la présente délibération,
- . De NOTIFIER cette décision à Madame la Président de la 4CPS.

Tour de table des Elus :

Sébastien GRANIER souhaite que la commune réfléchisse à une solution pour l'entretien du cimetière. Car cela occupe trop de temps de l'agent technique. Voir, comme à Domfront, où les chantiers d'insertion réalisent ce travail. Un devis sera demandé.

Kévin CADYCK demande si la salle des associations est terminée ? M. le Maire informe qu'il reste un peu de peinture à réaliser. Demande où en est le projet de cession des parties communes du lotissement ; nécessite un entretien. M. le Maire va relancer le notaire afin qu'il contacte celui du lotisseur.

Pascal BORDIN évoque le projet d'un administré qui cherche un endroit pour créer un jardin participatif. Afin de pouvoir étudier ce projet, le Conseil Municipal invite l'intéressé à présenter son dossier lors d'une prochaine rencontre.

Mélanie BESLIER rappelle sa demande de juin, souhaitant la liste des effectifs de la commune et du Sivos (poste – temps de travail). Demande s'il est possible de lancer la procédure de reprise de concessions dans le cimetière.

Christopher Pulido demande si le Maire peut intervenir dans un litige entre 2 riverains ? cela est du domaine privé, toutefois, la mairie peut inviter les administrés à contacter un médiateur.

Fabienne Rivol souhaite des bénévoles pour le ménage de la salle le jeudi 12 septembre. Mme Beslier et M. Bordin seront présents à 17h30. Rappelle que la commune a prêté 40 tables et 133 chaises pour l'organisation du comice de La Quinte.

Prochain Conseil Municipal le jeudi 10 octobre 2024 à 19h

Séance levée à 21 h 45